

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2436

Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de 4 véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes », pour la période du 3 au 8 novembre 2016, à l'occasion du salon Epoqu'Auto au Parc des Expositions d'Eurexpo à Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2436 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT DE 4 VEHICULES ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION « CLUB DES AMATEURS D'AUTOMOBILES ANCIENNES », POUR LA PERIODE DU 3 AU 8 NOVEMBRE 2016, A L'OCCASION DU SALON EPOQU'AUTO AU PARC DES EXPOSITIONS D'EUREXPO A LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'Automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse et leur diversité, tant pour les automobiles que pour les motos. Elles illustrent toutes les époques et les genres de production.

C'est pourquoi, le club des Amateurs d'Automobiles Anciennes (3A) de Lyon sollicite le Musée de l'Automobile Henri Malartre pour participer à deux expositions rétrospectives dans le cadre du 38^e salon Epoqu'Auto, qui se tiendra les 4, 5 et 6 novembre 2016 à Eurexpo, sur les thèmes suivants :

- automobiles de marque DELAHAYE ;
- moto de marque FOLLIS.

Le club des 3A a donc sollicité le prêt de trois automobiles et d'une moto pour figurer dans ces expositions aux côtés d'autres véhicules prêtés par des musées ou des collectionneurs privés.

Ce prêt de véhicules contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'Automobile Henri Malartre dans le monde des collectionneurs et des amateurs européens de véhicules d'exception.

Cette manifestation remporte un succès toujours plus important auprès du public (55 000 visiteurs en 2014). Le Musée de l'automobile Henri Malartre pourra aussi communiquer auprès du grand public sur son programme d'événements et d'animations 2016.

Il vous est proposé d'accorder le prêt à titre gratuit de quatre véhicules du Musée de l'Automobile Henri Malartre au Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes à l'occasion du salon Epoqu'Auto au Parc des Exposition d'Eurexpo à Lyon, pour la période du 3 au 8 novembre 2016.

Une convention de prêt consentie pour une durée de 6 jours (du 3 au 8 novembre 2016), définissant les droits et obligations respectifs des parties, est jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de prêt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et le Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN